



Mot du président

C'est fou comme le temps passe vite et qu'une autre année scolaire s'achève!

Dans les écoles, et ce, à tous les jours de l'année scolaire le personnel de soutien scolaire se démène pour les enfants. Nous terminons une année remplie de débordement, dérangée par toute sortes d'évènements.

Votre syndicat a déploré tout au long de l'année les problèmes et les lacunes en éducation à la partie patronale et au gouvernement! Nous ne sommes pas arrêtés là, nous avons à maintes reprises proposé des solutions pour tenter de régler certaines problématiques autant au niveau local que national. Vous vous êtes privés de salaire pour une journée de travail pour démontrer au gouvernement votre mécontentement! Il faut comprendre que la grève était nécessaire face à l'attitude méprisante du gouvernement et face aux besoins croissants des élèves de nos établissements auxquels on ne répond peu ou pas.

Nous voici rendu à la fin de l'année scolaire et nous n'avons toujours pas en main d'entente pour notre convention collective. Les discussions sur les salaires vont bon train, et il y a une ouverture intéressante du côté gouvernemental sur ces modalités de versement. Toutefois, après plus de 15 mois de négociations et 56 rencontres, le gouvernement refuse encore nos solutions pour contrer la surcharge de travail, la précarité et la pénurie de main-d'œuvre. Pendant ce temps, nous devons continuer à préserver nos conditions de travail et veiller au respect de la convention collective en vigueur. Demeurons vigilants afin de maintenir et tenter d'obtenir de meilleures conditions de travail qui nous permettront d'offrir aux élèves des services à la hauteur de leurs besoins.

Vous avez été présents en tout temps sur la ligne de front. Vous vous êtes tenu debout et résisté malgré les défis et les épreuves de la dernière année. Nous tenons à souligner votre détermination et votre constance. Bravo aux membres pour avoir défendu vos conditions de travail et vos droits et offert un service aux élèves pendant ce temps difficile de pandémie, d'incertitude et de négociation!

En toute solidarité,

Éric Vézina et l'équipe syndicale



veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 20 juillet au 14 août 2021

L'éducation
c'est aussi
NOUS!



FLASH INFO



Séance d'affectation

Ci-joint le lien pour la procuration <http://spstl.lacsq.org/publications/formulaires/> si vous ne pouvez participer à la rencontre.

Déménagement

Êtes-vous salarié régulier et détenez un poste de plus de 15 heures? Vous avez droit à un congé spécial pour déménagement une fois par année. Demandez votre formulaire de changement d'adresse au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire.

Pause

Selon la clause 8-2.11, la salariée ou le salarié a droit à 15 minutes payées de repos, par demi-journée de travail, prises vers le milieu de la période. Donc, une pause ne peut pas être prise en début de bloc ou à la fin d'un bloc pour les éducatrices en service de garde. Une demi-journée de travail signifie une période de travail continue de trois heures ou plus. Toutefois, la salariée ou le salarié dont la journée régulière de travail comporte six heures de travail ou plus a droit à deux périodes de pause.

Savez-vous que vous avez droit à un programme d'aide aux employés?

En tant qu'employé régulier vous pouvez bénéficier de 4 consultations cliniques par année. Vous pouvez composer en tout temps le numéro sans frais 1 800 361-2433 pour obtenir une aide immédiate et confidentielle.

Équité salariale

En savoir plus: <http://spstl.lacsq.org/2021/06/09/gain-syndical-equite-salariale/>.

DES QUESTIONS?
VOTRE SYNDICAT EST LÀ POUR VOUS!
450 424-4626

L'éducation
c'est aussi
NOUS!